

BUREAU DES SAUVAGES, VICTORIA, C.-B., 3 mars 1885.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 2 août dernier dans laquelle vous me demandez d'indiquer à quels endroits dans cette province il serait à désirer d'établir trois écoles industrielles, et de vous fournir une estimation soigneusement faite de ce que coûteraient l'établissement et l'entretien de ces écoles, et relativement à ma deuxième réponse à votre lettre n° 16122 du 29 novembre, dans laquelle je disais que je vous fournirais un rapport aussitôt que j'aurais eu l'occasion de m'aboucher avec l'évêque de New-Westminster, qui m'avait fait des propositions pour l'établissement d'une école industrielle, j'ai l'honneur de vous envoyer une copie d'une lettre de Sa Seigneurie dans laquelle l'évêque expose ses idées et les conditions dans lesquelles deux écoles (l'une pour filles et l'autre pour garçons) pourraient être maintenues avec l'aide de l'État.

Je prends aussi la liberté de mettre sous ce pli copie d'une lettre du révérend R. J. Roberts, ci-devant attaché à l'Institution Industrielle de Mohawk, qui est conduite à Brantford sous les auspices de la société de la Nouvelle-Angleterre, dont M. Roberts est ici l'agent. Je sais combien cette institution reçoit d'aide du gouvernement, et je regrette n'avoir aucun moyen d'obtenir des renseignements sur les besoins et le coût réel d'une école industrielle bien organisée, ce qui me permettrait de faire un rapport plus satisfaisant peut-être que je ne pourrais faire dans les présentes circonstances.

Il ne peut y avoir de doute, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous faire rapport, que les sauvages ne profitent que peu des avantages d'une école d'élèves externes, parce que l'influence de la vie du camp est plus forte que celle de l'école.

Le fait est que chez les sauvages en tribus, où tout, les biens, la terre et la vie est en commun, nul système d'éducation ne saurait réussir qui ne commencerait pas d'abord par soustraire l'enfant à ce mode d'existence, et à l'initier à un meilleur genre de vie.

L'école d'externes, souvent dirigée par des maîtres incompetents, avec ses courtes heures, et peu fréquentée, est lente à produire aucuns résultats tangibles et permanents, et ces résultats ne peuvent aucunement se comparer aux bénéfices qui se font vite sentir dans une école industrielle d'internes bien organisée et bien conduite.

Je considère comme de bonne politique sinon comme un devoir sacré, pour un gouvernement qui a charge des sauvages, de les mettre en mesure de s'instruire.

Malheureusement cependant le crédit annuel actuel pour les sauvages de la Colombie-Britannique est tout à fait insuffisant pour toute autre chose qu'un soin très superficiel d'une population de sauvages aussi nombreuse que la nôtre, surtout quant les frais de la répartition et de l'arpentage des terres sont supportés par le département. Il faudrait en conséquence augmenter de beaucoup le crédit ordinaire, et le gouvernement aurait à se mettre au-dessus de cette partie des conditions de l'union dans laquelle il est stipulé que les sauvages de cette région seront traités aussi libéralement qu'ils l'étaient avant la Confédération. Cela voulait dire bien peu, puisqu'à cette époque les sauvages étaient abandonnés à leur sort.

Il n'était donné aucune subvention à des écoles, et il n'était assigné aux sauvages qu'un petit nombre de réserves incomplètes dans les parties établies de la province. Si la question n'était pas aussi sérieuse, ne pourrait-on pas voir une plaisanterie et un peu de sarcasme au fond d'une pareille clause. Assurément la province pouvait guère demander moins; et s'il ne doit pas être fait beaucoup plus pour cette nombreuse population, dont des milliers n'ont aucun moyen de s'instruire, il serait oiseux de s'attendre ici aux résultats qu'une politique éclairée et libérale obtient chez les sauvages avec lesquels le gouvernement a des traités ou dont il a reconnu les droits d'aborigènes.

Si cependant il est possible d'accorder un crédit suffisant, et si le département a l'intention de commencer avec trois écoles, je recommande qu'il en soit établi une dans l'île de Vancouver et deux sur la terre ferme.

Si la société de la Nouvelle-Angleterre pouvait être engagée à entreprendre l'établissement d'une institution semblable à celle dont elle a la direction à Brantford, je crois que ce serait très à désirer. Vous savez qu'il y a trois ou quatre ans cette société a acheté dans cette intention 100 acres de terre dans l'île Kuper avoisinant la